

Assistant d'Education

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Article 44-1 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986

Le/La Chef/Cheffe d'établissement du en sa qualité d'employeur certifie que :
M. / Mme
Né(e) le :à
Demeurant :
,
A été recruté(e) en qualité de contractuel pour assurer les fonctions d'assistant d'éducation :
- du au avec une quotité de travail de
(si avenant(s) modifiant la quotité de travail)
- du au avec une quotité de travail de
- du au avec une quotité de travail de
- du au avec une quotité de travail de
[le cas échéant] M, Mme a bénéficié de congés non assimilés à des périodes de travail effectif (congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986) durant les périodes suivantes : Du

Fait à le __/__/

Le/La Chef/Cheffe d'établissement

Tampon et Signature